

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES:

Identifiant (N° étranger): 9925001440

N° de la demande : 7701202311171122333

DATE D'ÉMISSION: 28/12/2023

Nom de naissance : ONDIYO

OHANDJO

Nom d'usage:

Prénom : CHRISTIAN Né(e) le : 16/01/2001

A: KINSHASA, REPUBLIQUE DEMO.

DU CONGO

Nationalité : CONGOLAISE (RDC)

Adresse : 102 RUE DE STRASBOURG 77350 LE MEE SUR SEINE FRANCE



Le 28/12/2023, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour temporaire, valable du 09/02/2024 au 20/12/2024 portant la mention Etudiant- élève va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

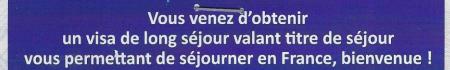
Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise son titulaire à travailler à titre accessoire.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 75 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.





Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devez valider votre visa à l'adresse suivante :



https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

Cette démarche simple et rapide vous garantit un séjour régulier en France pour mener à bien votre projet d'installation.





